

REPUBLIQUE FRANCAISE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANSE**Séance du 24/04/2023**OBJET : Convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée AI n° 343 –
Impasse du Bancillon****Nombre de Conseillers en exercice : 29****Nombre de présents : 27****Nombre d'exprimés : 29****Date convocation 18/04/2023**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Claire ROSIER, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Emmanuelle SCHARFF, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Céline BABUS, Karim MOYENIN OUARDI, Fabrice MORICHON, Roseline MHARI AGOURRAME, Stéphane DUTHEIL, Sandrine TROUSSIEUX, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Bruno PONNET, Didier RICHERD, Ouda MECHAIN,

Procurations :

Alexis VERMOREL à Daniel POMERET

Christophe DEBIZE à Xavier FELIX

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Jean-Luc LAFOND expose qu'afin de permettre :

- D'établir à demeure dans une bande de 1 mètre de large 1 canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 15 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir si besoin des bornes de repérage,
- D'encastrier un ou plusieurs coffres et/ou ses accessoires, dans un mur, un muret ou une façade,
- De poser sur socle un ou plusieurs coffres et ou ses accessoires,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages,
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc...),

Une convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée AI n° 343 située Impasse du Bancillon est nécessaire.



- Oui l'exposé
- Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents

1°) APPROUVE la convention de servitudes avec ENEDIS sur la parcelle cadastrée AI n° 343 – Impasse du Bancillon

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à la signer

3°) CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Rendue exécutoire le
Par transmission en Sous-préfecture
et affichage en Mairie.

Le Maire,
Daniel POMERET



Le secrétaire